



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 novembre 2012 à 15 heures 40 minutes à la MRC de Haute-Gaspésie, à Sainte-Anne-des-Monts, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Joël Arseneau, maire des Îles (*présent par conférence téléphonique*)
Administrateur régulier représentant
L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, maire de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Bertrand Berger, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Doris Boissonnault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délicsa Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Ainsi que :

M. Gilbert Scantland, directeur général et secrétaire-trésorier
Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

M. Ambroise Henry, directeur général, RéGÎM

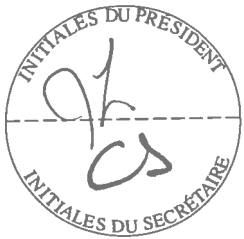
Mme Sarah Gonthier, responsable des opérations, RéGÎM

De même que des gens du public :

M. Michel Durette,
président de Transport Sans Frontière

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude,
membre du conseil d'administration de Transport Sans Frontière

Mme Christine Rodrigue Lecours,
membre du conseil d'administration de Transport Sans Frontière

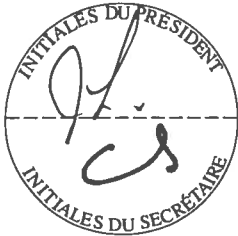


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2012;
5. Suivi du procès-verbal;
6. Correspondance;
7. Règles de Régie interne;
8. Partenariat avec Orléans Express;
9. Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
10. Période de questions;
11. Date et lieu de la prochaine rencontre;
12. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souligne la présence de personnes du public et leur souhaite la bienvenue.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie-Roussy et résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour. Trois modifications sont convenues quant à l'ordre du jour tel que reçu préalablement par les administrateurs :

- Les points sont décalés à cause du point 3 manquant puisqu'il s'agit d'une faute de frappe;
- La mention « Nomination d'un président » au point 2 est supprimée puisque le président est présent;
- Les points 8. « Mise à jour du scénario financier en fonction des données réelles de la taxe sur l'essence » et 9. « Gestion des comptes de dépenses » étant destinés uniquement à la séance de travail sont retirés de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Doris Boissonnault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que discuté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2012

Le président résume le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2012, tenue à Carleton-sur-Mer. Une dispense de lecture publique est convenue par les administrateurs.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2012

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

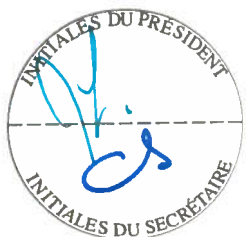
Les suivis au procès-verbal de la séance du 17 octobre 2012 font l'objet de point à l'ordre du jour de la rencontre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R12 – 15

R12 – 16

R12 – 17



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6. CORRESPONDANCE

La Régie a fait parvenir une lettre à M. Gaétan Lelièvre, député de Gaspé, ministre délégué aux régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, ainsi qu'à Mme Jeannine Richard, députée des Îles-de-la-Madeleine, et à M. Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure. Cette correspondance avait pour objectif de les remercier pour la rencontre du 16 octobre dernier et préciser les actions attendues de la part de notre députation, à savoir :

- S'assurer que les mesures législatives permettant la réception des sommes perçues en GÎM pour le transport collectif soient déposées prioritairement en chambre dès la reprise des travaux parlementaires en octobre afin qu'elles ne soient pas oubliées ni mises de côté;
- S'assurer que les mécanismes permettant la réception des sommes soient implantés dans les meilleurs délais par le ministère des Transports (« MTQ ») et le MFQ;
- S'assurer que toutes les sommes dues au RéGÎM soient reçues sans délai;
- Subventionner à titre de projet-pilote ou autrement les sommes non récurrentes investies par la CRÉGÎM pour développer le transport collectif, lesquelles ont permis à la région de servir de modèle à toutes les régions rurales du Québec en matière de transport collectif (350 000 \$).

Des discussions ont suivi cette lettre, notamment sur la possibilité de reconduction de l'aide gouvernementale au service de transport collectif, telle que reçue par le RéGÎM pour ses deux premières années d'opération. Plus précisément, il s'agit de subvention de 150 000 \$ par année du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que 150 000 \$ par année du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le cabinet du ministre a accusé réception de cette demande.

Nous avons reçu un accusé de réception, mais également un suivi régulier avec le bureau de Gaétan Lelièvre, depuis notre rencontre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le document « Règles de régie interne » est présenté. Ambroise Henry souligne les fonctions des règles de régie interne et les différents paramètres proposés dans le document.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter les règles de régie interne, telles que présentées.

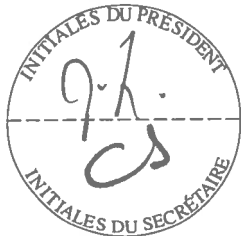
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PARTENARIAT AVEC ORLÉANS EXPRESS

Le document « Fiche d'information – Pistes de partenariat avec Orléans Express » est présenté. L'état des démarches d'Orléans Express ainsi que la situation actuelle sont résumés.

Orléans Express a déposé à trois reprises des demandes de diminution de service. Le 23 octobre 2012, l'audience de la Commission des transports du Québec, où la dernière demande devait être étudiée, a été annulée à la suite du désistement d'Orléans Express.

Même si Orléans Express retire sa demande, une organisation telle que la Régie, avec sa vision régionale de transport sous forme de guichet unique, se



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

doit de penser à des partenariats avec les entreprises et organismes de la région.

Allen Cormier souligne l'importance de développer un partenariat avec Orléans Express et mentionne que l'entreprise semble ouverte à la création de partenariats. Gilbert Scantland confirme que les dirigeants d'Orléans Express souhaitent une relance des démarches en ce sens. Il est convenu que la Régie prendra contact avec Orléans Express dans le but de créer un partenariat gagnant-gagnant.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

Avis de motion par Louisette Langlois.

AVIS DE MOTION CONCERNANT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

Louisette Langlois, administratrice, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les gens du public ainsi que les administrateurs et employés à se présenter à tour de rôle.

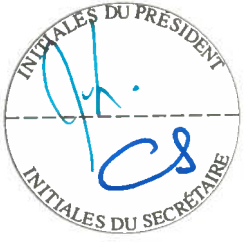
Michel Durette explique la situation de Transport Sans Frontière quant à l'appel d'offres du transporteur en Haute-Gaspésie. L'importance du rôle des chauffeurs et de leur expertise dans le transport de personnes est rappelée. Les chauffeurs, par leur proximité avec la clientèle et la multitude de tâches qu'ils accomplissent, notamment en transport adapté, font de leur travail un élément primordial de la qualité du service aux usagers.

Michel Durette et Christine Rodrigue Lecours soulignent l'importance d'un bon arrimage avec l'expertise et les besoins du terrain. Les gens près du milieu ont des connaissances précieuses et toute réorganisation réussie doit passer par une réflexion pratique, mettant à profit l'expérience des gens au cœur du service.

Jonathan Lapierre répond à cette préoccupation exprimée. Il explique que toute la région est représentée via les élus qui siègent au conseil d'administration de la Régie, et ce, conformément aux prescriptions du code municipal. Un comité de travail a été formé par la Régie, ayant pour objectif de réfléchir à la restructuration du service, sur lequel siège Cindy Therrien, la directrice de Transport Sans Frontière. Il souligne aussi l'apport d'Ambroise Henry, qui consulte des intervenants au sein des organisations de transport adapté et collectif sur le terrain, afin de recueillir l'expérience nécessaire à la restructuration. Ce comité a pour mandat d'examiner la manière d'opérer le service de manière générale, via une structure administrative efficace et efficiente. Des améliorations du service sont prévues et des consultations publiques seront faites au moment de concevoir les déploiements de services à réaliser. De plus, la nouvelle structure favorisera une rétroaction des employés en lien avec la clientèle, de manière à favoriser une transmission d'informations entre le terrain et l'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

A12 – 04



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre sera le 12 décembre, à l'hôtel des Commandants, à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

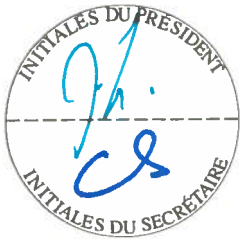
La réunion se termine à 16 h 18.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R12 – 19



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,


Jonathan Lapière

11/01/2013
Date

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Gilbert Scantland

11 Janvier 2013
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

12/12/2012
Date